CONDITIONS DU JOURNAL

L'ABONNEMENT EST PAYABLE D'AVANCE

Edition quotidienne (par an) $4.00
Edition hebdomadaire " 1.00

Les annonces sont insérées aux taux —suivants :—

Par ligne	1ère insertion	0 10
"	Chaque insertion subséquente	0 05
"	Trois insertions par semaine	0 06
"	Deux " " "	0 07
"	Une " " "	0 08

Conditions spéciales pour annonces à —longs termes—

Réclames: 10 centins par ligne chaque —insertion—

MERCREDI, 3 AVRIL 1889

Sir Richard Cartwright a présenté hier à la chambre des communes une importante question sur les conditions d'amortissement du dernier emprunt de 3 pour cent, et l'hon Geo. Foster a demandé à ajourner sa réponse jusqu'à ce qu'il ait pu conférer plus amplement de la question avec sir Chas Tupper, qui a négocié l'emprunt.

La chambre s'est formée ensuite en comité des subsides et a adopté divers crédits des chapitres 14, 16, 18, 20, 21 et 22 du projet de budget.

Nous reproduisons plus loin les appréciations des différents journaux qui se sont occupés du malheureux article publié avant hier par le *Canadien*.

Nous avions déjà signalé hier l'inopportunité pour le moins certaine de cet article, et nous avions évité de nous étendre sur le sujet pour ne pas être amené à donner à de déplorables attaques contre la papauté plus de publicité qu'il ne convenait.

Aujourd'hui que l'article du *Canadien* a été reproduit presque partout, nous ne pouvons que nous associer hautement aux critiques dont il est l'objet.

Comme question de fait le *Canadien* est absolument dans son tort quand il accuse la diplomatie papale d'avoir été "vacillante, illogique et inconséquente," dans la négociation de l'affaire des Jésuites. La diplomatie papale a été au contraire d'une suprême habileté, puisqu'elle a pris, sans renoncer à aucun de ses droits, le seul moyen qui lui permît de se mettre d'accord avec le pouvoir civil pour régler l'affaire des Jésuites, et puisqu'ensuite elle a distribué les $400,000 de façon à donner satisfaction à tous les intérêts.

Le *Canadien* qui parle d'une "intrigue" montée par M. Mercier, ne devra t pas avoir oublié que quelques mois avant l'avènement du Ministère Mercier, l'hon M. Ross avait refusé lui-même de négocier en dehors de l'intervention d'un délégué des R. P. Jésuites. Les deux gouvernements se sont donc trouvés d'accord dans la même pensée; et en vérité on ne conçoit pas comment un gouvernement soucieux de sa responsabilité aurait pu consentir à traiter d'une indemnité relative aux biens des Jésuites, avant de s'être assuré de l'acquiescement des premiers intéressés, et d'avoir ainsi acquis la certitude qu'il ne serait pas exposé dans l'avenir à une réclamation supplémentaire.

Mais la question de doctrine et de convenance l'emporte ici de beaucoup sur la question de faits.

Comme l'a fort bien dit le *Courrier du Canada*, "le gouvernement de l'Eglise n'est pas un gouvernement ordinaire." Le pape est avant tout l'expression de l'AUTORITÉ. Sans toute cette autorité n'est infaillible qu'en matière de dogme; mais sur les matières de discipline elle veut être reçue par les fidèles avec respect et soumission.

On ne saurait la discuter par la voix de la presse sans compromettre aux yeux des populations le prestige qui doit être sa plus grande force. S'il est vrai qu'à Rome, comme partout ailleurs lorsqu'il s'agit du règlement d'affaires humaines, il y ait des dissidences; s'il est vrai qu'il y ait examen, et par conséquent doute préalable sur la solution à prendre, rien n'est plus dangereux que d'étaler au grand jour les conflits qui ont pu exister entre les représentants de l'autorité religieuse; et de chercher à aviver ces conflits en prenant parti pour les unes contre les autres.

Cette campagne a été celle d'une école que le *Canadien* avait jusqu'à présent combattue. Il est surprenant qu'il vienne aujourd'hui à tomber dans la même faute. Il nous avait habitués à dire: *Roma locuta, causa finita est*, que ne s'en est il souvenu?

La *Gazette*, plus bienveillante que d'habitude pour le gouvernement de Québec, pense que M. Mercier a la meilleure de toutes les raisons pour ajourner après Pâques et après la Trinité le règlement de l'affaire des Jésuites: c'est qu'il lui serait impossible de trouver $400,000 dans sa caisse.

L'observation ne nous paraît pas concluante, car le gouvernement provincial a toujours la ressource des emprunts temporaires; et comme il faudra tôt ou tard en passer par là, si l'argent manque, il eut été plus simple de se décider tout de suite.

Mais le gouvernement de Québec a d'autres visées, et il n'est pas fâché de laisser un aliment à l'agitation.

Tout de même, en admettant la version de la *Gazette*, quel singulier gouvernement que celui qui a placé dans le règlement de l'affaire des Jésuites le point culminant de sa politique et qui après avoir manié des millions, n'a pas même eu la précaution de se réserver les fonds nécessaires pour mener à bonne fin l'affaire à laquelle il semblait attacher tant de prix.

On dit que des instances très vives sont faites en ce moment auprès des R. P Jésuites pour les décider à abandonner la poursuite judiciaire qu'ils ont intentée contre le *Mail*.

En face du succès éclatant qui vient d'être remporté au parlement, il semble inutile et dangereux de prolonger l'agitation et d'avoir devant le jury un nouveau débat qui ne servira qu'à permettre aux avocats du *Mail* de rééditer une fois de plus tous les pamphlets dirigés contre la compagnie de Jésus.

LE BILL DES DOUANES

On a pu lire, dans notre numéro d'hier, la protestation très modérée mais très ferme du *Board of Trade* de Montréal contre le nouveau bill des douanes, et principalement contre la disposition qui a pour but de comprendre dans la valeur imposable des marchandises importées le montant du prix du fret.

Nous nous associons à cette protestation, et nous espérons que la Chambre des Communes ne laissera point passer un projet de loi qui constitue une injustice criante, et dont on ne peut guère s'expliquer la présentation, qu'en admettant que la bonne foi de M. Mackenzie Bowell ait été surprise par ses bureaux.

En principe, il n'y a rien d'aussi contraire aux notions les plus élémentaires de l'économie politique qu'un système qui tend à différencier le prix de marchandises similaires, selon qu'elles viennent de plus ou moins loin, et par conséquent selon qu'elles ont subi des frais de transport plus ou moins considérables.

En fait, nous sommes surpris que M. Bowell ne se soit pas aperçu que son projet de loi aboutissait, tout simplement, dans la pratique, à créer un tarif de douane différentiel, au profit de qui? au profit des Etats-Unis contre les importations anglaises et européennes.

Il est clair, en effet, que le fret de New York coûte moins cher que le fret de Londres, de Hambourg, ou d'Odessa. Les mêmes marchandises importées des Etats Unis devraient donc être évaluées à meilleur marché que celles importées d'Angleterre, de Hollande ou de Russie. Il est même permis de se demander, si les importateurs européens n'auraient pas désormais avantage à passer en France par le port de New York et à déserter la voie du Saint-Laurent. Assurément ce n'est pas là la politique que poursuit le gouvernement.

Ce que nous venons de dire des importations européennes est vrai à un degré plus remarquable encore des importations australiennes ou asiatiques; et admirez la contradiction en face de laquelle nous place le bill des douanes! Le gouvernement s'est fait accuser, par les orateurs de l'opposition, "d'aller chercher, pour le commerce canadien, un marché aux antipodes et de ne pas vouloir regarder le marché qui était à ses portes;" nous ne sommes pas prêts, pour notre compte, à ratifier cette accusation; car nous n'avons jamais entendu dire que le meilleur moyen de faire fortune consistât à commercer exclusivement avec ses voisins immédiats; et sans doute, M. Laurier et Sir Richard Cartwright auraient beaucoup étonné les marchands hollandais du XVIIe siècle, s'ils avaient dit à ces derniers qu'ils étaient bien fous de faire fortune dans le commerce des antipodes, au lieu de s'appliquer à commercer exclusivement avec la France de Louis XIV qui était à leurs portes, et qui n'avait pas besoin de leurs produits. Mais il n'en est pas moins vrai que le gouvernement canadien s'efforce—et selon nous avec grande raison—de créer des débouchés dans les Indes Occidentales, en Australie, au Japon et en Chine. Chercher à créer des débouchés dans des pays lointains et majorer le prix des marchandises du prix du fret, c'est conspirer directement contre soi-même.

A côté de ces graves et décisives raisons, nous ne voulons parler que pour mémoire de l'objection statistique pourtant très considérable que soulève le nouveau bill. Si ce bill est adopté, à partir de l'an prochain, le prix des marchandises importées sera augmenté en apparence de 15 à 20 pour cent, quoique au fond ce prix soit resté le même. Si nous avions, pour cette année, 110 millions d'importation, l'an prochain, ces 110 millions seront passés à 132 millions; et pourtant il n'y aura toujours que 110 millions comme devant; mais la différence représentera l'addition du prix du fret. Toutes les comparaisons auxquelles donne lieu la discussion des questions commerciales imposeront à l'avenir des calculs de réduction et deviendront à peu près impossibles à faire entendre au corps électoral.

Fort heureusement, la Chambre n'a pas dit son dernier mot. Qu'elle ajourne seulement à l'an prochain ce bill intempestif, et qu'elle permette ainsi au ministre des douanes de l'étudier à nouveau.

Les clubs conservateurs de Montréal ont décidé d'offrir à l'hon M. Taillon un banquet qui aura lieu après la clôture de la session fédérale.

Les uniformes de la milice

M. Mulock a quelque droit à la gratitude du ministre de la Milice par le fait qu'il a demandé une enquête sur la valeur des uniformes de la milice et sur la manière de les acheter. Ce monsieur s'est engagé à prouver que les contrats ont été alloués, sans soumission préalable, et à des prix exorbitants, à des favoris du gouvernement; que les uniformes étaient tellement mauvais qu'ils étaient impropres au service, et que conséquemment certains corps de milice ont été obligés de se procurer des uniformes fabriqués en Angleterre qu'ils ont payés de leur propres deniers.

L'accusation était grave, et eût elle été prouvée, la position de Sir A. P Caron serait devenue précaire, mais loin de réussir à prouver ses allégués, les témoins même appelés par M. Mulock ont complètement prouvé le contraire. Prenons le côté politique de l'accusation: que les contrats avaient été alloués à des partisans du gouvernement à des prix exorbitants, et en récompense de services politiques rendus. L'hon. M. Sanford, de Hamilton, le contracteur principal, a dit qu'on lui avait donné des contrats en 1884, et les quatre années subséquentes, parce que les soumissions de la maison de commerce à laquelle il est associé étaient moins élevées que celles de ses concurrents. L'année dernière il a obtenu le contrat pour la même raison. Le fait que le ministre de la milice avait demandé des soumissions, par voie d'annonce, et que le contrat avait été accordé aux conditions les plus avantageuses pour le gouvernement, est suffisant en lui-même pour mettre à neant l'accusation de M. Mulock, mais les témoignage rendus ont démontré que le depute de North York avait basé son accusation sur une simple supposition.

Il a été aussi prouvé que l'imputation que les uniformes de fabrique canadienne étaient de qualité inférieure est aussi dénuée de fondement. Des experts ont témoigné sans hésiter que les draps canadiens sont supérieurs aux draps anglais, et les propres témoins de M. Mulock se sont prononcés en faveur des draps fabriqués au Canada. L'enquête n'est pas encore terminée, mais il est amplement démontré que le ministre de la milice, loin de favoriser des partisans politiques, a agi avec beaucoup de prudence, en forçant les contracteurs à s'en tenir au prix de revient; et que tout en achetant des draps d'uniformes fabriqués au Canada, il s'est procuré un article supérieur à celui qu'on avait coutume d'acheter en Angleterre.

FRAUDE DOUANIERE

Une nouvelle manière de passer des marchandises en contrebande vient d'être dévoilée relativement à l'importation directe des thés. Les importateurs de New-York achètent le thé au Japon, soi-disant pour le Canada, ainsi qu'il est porté sur les factures, et le font expedier par les Etats Unis en entrepôt du port de New-York; il n'est pas expédié en entrepôt au Canada, conformément aux prescriptions de l'acte des douanes, mais il reste consigné jusqu'à ce qu'il soit vendu au Canada, et il y est alors dirigé en entrepôt, les factures démontrant que c'est une importation directe du Japon au Canada. Mais le ministère des douanes a refusé d'admettre cette manière d'éluder les droits. La décision du ministre ayant été transmise aux importateurs New-Yorkais, M. Tweddell, l'un des associés de la maison de commerce Carter, May & Cie., est venu à Ottawa, la semaine dernière, et, dans une entrevue avec le ministre des douanes, il a admis franchement que la maison qu'il représente avait adopté ce système dans le but d'éviter le paiement des 10 pour cent, tout en croyant se conformer à l'esprit de la loi. Il a admis aussi que le thé était resté en entrepôt depuis le mois d'octobre et n'avait été consigné pour le Canada qu'après avoir été vendu à des marchands de Montreal; si dans l'intervalle on avait trouvé à le placer aux Etats-Unis, il aurait été vendu là. Le ministre lui a répondu que, dans son opinion, c'était non-seulement une fraude, mais que ce n'était même pas une "importation directe." Il a ajouté que, vu les circonstances, il n'imposerait pour cette fois aucune amende, mais qu'il exigerait le paiement des droits perçus sur les achats de thé aux Etats Unis. L'interprétation donnée à la loi par le ministre des douanes a été confirmée par le ministère de la justice. M. Tweddell a payé les droits, tout en déclarant qu'il soumettrait la question aux tribunaux. Le ministre lui a répondu que c'était son droit, mais que dans l'intervalle il aurait à payer les droits, et qu'il n'accepterait pas de protêt. En conséquence M. Tweddell a signé les documents ordinaires, a payé les droits, et on lui a livré sa marchandise.

L'article du *Canadien* a causé à Ottawa une très fâcheuse impression auprès des députés.

"Comment! disait hier soir l'un d'eux. Nous nous sommes présentés comme catholiques, avec une unanimité imposante, dont notre silence dans la discussion du bill des Jésuites a encore augmenté l'effet. Et voilà un journaliste qui prend sur lui de s'en aller déclarer aux protestants que nous sommes profondément divisés!"

Une dépêche reçue hier à Montréal annonce que l'hon J. A. Chapleau est en bonne santé, et qu'il doit s'embarquer le 13 pour le Canada.

A TRAVERS LES JOURNAUX

L'article du *Canadien* contre la Papauté est sévèrement jugée par la presse de Québec. Le *Courrier du Canada* écrit à ce sujet:

"Notre confrère du *Canadien* vient d'écrire un article malheureux, regrettable, condamnable absolument, répréhensible surtout dans les circonstances actuelles. Lorsqu'on accuse la direction pontificale de *vacillation, d'illogisme, d'inconséquence*, de *contradiction*, on n'est point pour cela hérétique ou sacrilège, sans doute, mais on manque de respect envers le gouvernement de l'Eglise, on donne le pernicieux exemple du mépris des décisions romaines, on s'expose à scandaliser les simples et à introduire l'esprit critique et frondeur au sein de la famille catholique .....

"Dans les circonstances actuelles, l'écrit du *Canadien* est particulièrement malheureux. Une presse fanatique et frénétique dénonce avec fureur ce qu'elle appelle l'intrusion papale. Les passions anti-catholiques sont surexcitées jusqu'à la rage dans notre province sœur. Et soudain, voici une voix catholique qui fait entendre de son côté une parole de blâme. Quelle bonne aubaine pour les hurleurs de l'intolérance sectaire!"

* * *

L'*Electeur* dit de son côté:

"Le *Canadien* a publié hier matin un article extrêmement regrettable et qui a dû créer une vive commotion dans toutes les classes de la population.

"C'est, ni plus ni moins, une attaque furibonde à la fois dirigée contre le Pape, les Jésuites et le gouvernement Mercier, à propos de la distribution des deniers dans le règlement de la question des Jésuites. Les religieux y sont carrément accusés d'avoir conspiré, de concert avec M. Mercier, pour spolier l'épiscopat de la province de Québec. Quant à Sa Sainteté, sa conduite en cette affaire y est censurée, qualifiée de vacillante, d'illogique et d'inconséquente."

Après avoir cité la plus grande partie de l'article, l'*Electeur* dit qu'il veut se placer surtout sur le terrain de l'opportunité:

"Cette considération d'opportunité, la seule qui doive nous guider en ce moment, aurait dû suffire pour arrêter le *Canadien*. En supposant qu'il eût raison, ce que nous ne voulons ni admettre, ni même discuter en ce moment, il aurait dû prendre le temps de la réflexion et de la consultation, et se serait certainement fait ce raisonnement: ce n'est pas au moment où le fanatisme orangiste et anti catholique tire à boulets rouges, non-seulement sur les Jésuites, mais sur toutes les institutions catholiques, qu'il convient à un journal catholique d'armer ses coreligionnaires les uns contre les autres. Il lui aurait suffi de se représenter la situation sous ce jour pour comprendre d'un coup d'œil que l'attaque qu'il ruminait contre le Pape, les Jésuites et le gouvernement Mercier, était non-seulement une impiété, mais une véritable trahison, un acte bien autrement illogique et inconséquent que le rôle qu'il prête à la diplomatie papale.

* * *

Tout naturellement l'*Etendard* triomphe du malencontreux article du *Canadien*.

Rendons lui cette justice qu'il triomphe avec une modération qui n'est pas sans force.

Sans s'attarder à répondre aux dénonciations de l'article en question, il se borne à les mettre en lumière et en faire ressortir le caractère.

Il dit:

"Depuis le temps que nous entendions parler des gens *plus catholiques que le Pape*, sans jamais en avoir vu!

"En voici enfin un, manifestement!"

* * *

Le *Monde* dit avec raison, à l'occasion des discussions du bill des Jésuites:

"La presse nationale garde un silence calculé au sujet du magnifique discours de Sir John A. Macdonald contre la motion de désaveu du bill des Jésuites. On dirait qu'elle a honte d'être obligée de rendre hommage à l'illustre et sympathique vieillard qu'elle vilipende depuis quatre ans."

* * *

Nous n'avons pas reçu la *Justice* depuis deux jours.

Désireux de connaître l'opinion de notre confrère sur l'article du *Canadien* nous avons consulté la collection de la bibliothèque de la chambre des Communes, et nous avons constaté que la *Justice* y est absente depuis la même date.

Est-ce qu'elle aurait des éclipses, comme M. Mercier?

Les représentants de la compagnie du pont de Québec, du conseil municipal, et de la chambre de commerce de la même ville, doivent arriver ce soir à Ottawa pour faire de nouvelles instances auprès des autorités fédérales en faveur de l'entreprise du pont, si ardemment désiré à Québec.

M. Beaugrand, directeur de la *Patrie*, est de retour d'Europe.

L'administration de notre journal ne sera responsable d'aucun compte contracté en son nom à moins d'un ordre signé par le directeur.

L'administration ne reconnaîtra aucun reçu donné en son nom à moins que tels reçus soient donnés par nos collecteurs autorisés.

L'ADMINISTRATION

LA TOUR EIFFEL

La tour de mille pieds est finie! Maintenant, les personnes qui passent sur le Champ-de-Mars de Paris peuvent enfin contempler ce colosse qui, au dire de quelques-uns, ne devait jamais s'achever! Le voilà donc debout, maintenant, bien solide sur ses quatre jambes énormes et portant fièrement son front superbe là haut, bien haut dans les nuages qu'il semble menacer, ce géant qu'on avait tenté d'étouffer au berceau, et qui, aujourd'hui, ayant vaincu les efforts des hommes, se rit des coups de la foudre et des assauts furieux des tempêtes!

A la deuxième galerie on se trouve à une hauteur de 1,014 pieds au dessus du niveau de la mer; on peut faire à son aise le tour de cette galerie, qui a huit côtés, mesurant trente-six pieds pour les grands et treize pieds pour les petits. Quelle vue spendide du haut de cette galerie! Qui a jamais pu rêver un pareil spectacle! Tout Paris est à nos pieds: d'abord c'est l'exposition qui, toute vaste qu'elle est, parait large comme une carte de visite! Voici la Seine qui ne semble plus qu'un mince ruisseau qu'on sauterait à pieds joints; voici le Louvre antique, Notre-Dame avec ses grandes et meveilleuses ogives, et la Madeleine et le Panthéon, et l'Arc de Triomphe, et la colonne glorieuse de Napoléon, et le Sacré-Cœur qui, du haut de sa montagne, semble veiller sur la grande ville étendue à ses pieds; puis plus loin, plus loin encore, une multitude de maisons, de clochers où l'œil s'égare, puis à perte de vue une immence tache de verdure qui, se perdant dans l'immensité étendue sous nos pieds, semble se confondre avec le ciel! Levez les yeux, nous touchons aux nuages; à cette hauteur, ces masses énormes de vapeurs ressemblent à d'immenses rochers qui, lancés dans l'espace, semblent toujours sur le point d'accrocher la tour hardie sur laquelle nous sommes pour l'entraîner avec eux dans une chute effroyable.

Chose curieuse! au lieu d'éprouver le besoin de descendre, il semble que le cœur, avide d'émotions, ne soit pas encore satisfait: plus haut! plus haut! crie en nous une voix secrète. Eh bien! suivons la donc, cette voix et montons plus haut! toujours plus haut! Un petit escalier tournant de quarante-six pieds de hauteur s'offre à nous; prenons-le; nous passons d'abord le charmant petit cabinet d'études que M. Eiffel s'est réservé à cette hauteur incroyable. C'est là que les savants étudieront les belles expériences qu'ils se proposent depuis si longtemps d'exécuter du haut de la tour de fer.

En haut de l'escalier, se trouve encore une petite galerie circulaire de cinquante-sept pieds de tour environ. Rendus là, nous nous trouvons à 955 pieds au-dessus du sol et à 1,076 pieds au-dessus du niveau de la mer. Au milieu de la galerie se trouve encore un phare electrique de 22 pieds de hauteur et de 10 pieds de diamètre. Ce phare, illuminé peudant la nuit des feux brillants de l'électricité, donnera des rayons bleus, blancs et rouges, que de puissants projecteurs en ce moment à l'étude enverront en faisceaux de lumière sur l'exposition et sur la ville toute entière. Le sommet du dôme surmontant le phare se trouve exactement à 984 pieds au-dessus du sol et la pointe du paratonnerre à 1,000 pieds de la base de la tour, ou 1,108 pieds au-dessus du niveau de la mer.

A cette hauteur, la température subit une différence notable avec celle qu'on trouve au pied de la tour. Le thermomètre y marque six ou huit degrés en plus ou en moins qu'à la surface du sol. C'est ainsi que pendant la construction de l'édifice, quand les aveuglants brouillards de l'hiver descendaient sur la ville, les ouvriers qui travaillaient au sommet de la tour y retrouvaient un ciel sans nuages et un soleil éclatant, qui les réchauffait de ses rayons tandis que leurs compagnons d'en bas, perdus dans une brume épaisse, avaient b soin de frapper de leurs pesants marteaux de fers sonores pour réchauffer leurs membres engourdis.

Tel est le couronnement de la tour Eiffel qui a été achevée ces jours-ci. Je suis heureux, amis lecteurs, de pouvoir vous offrir cette nouvelle, persuadé que vous vous êtes intéressés à ce grand travail dont la possibilité de réalisation a été si discutée et qui est devenu à l'heure présente un fait accompli. La gloire en revient toute entière à M. Eiffel qu'on a tant raillé, dont certaines gens se sont tant ri, qui a assumé sur sa tête tant de responsabilités, qui a dû lui aussi, comme bien des hommes de génie, du reste, essuyer les mauvaises volontés, les sourdes manœuvres d'ennemis cachés, et les allusions injurieuses des ignorants et des sots!

Qu'importe: la gloire lui reste d'avoir audacieusement poussé la construction humaine dans ces espaces où jusqu'ici on l'avait jugée impossible!

Bientôt on verra sans doute s'élever, sur différents points du globe, des tours plus élevées encore, mais malgré tout elles ne pourront ôter à cet homme de génie la gloire de leur avoir montré le chemin.

—Qu'on me donne, avait dit M. Eiffel, qu'on me donne de l'argent et du temps, et je ferai dix fois plus haut!

Tant il est vrai qu'à l'époque où nous vivons il ne faut pas douter de rien, et tant est incroyable le pouvoir que la science a mis entre les mains de l'homme.

CHEAPSIDE

Veuillez, s'il vous plait, venir profiter de notre vente à bon marché de

Nouveaux Dolmans
Nouveaux Pardessus
Nouveaux Gilets
Nouveaux Jersey
Cette Semaine

GANTS DE KID

La plupart des marchands prennent un profit aussi élevé sur les gants de Kid que sur les autres marchandises.

NOTRE GRAND SUCCES dans cette branche vient de ce que nous faisons une étude spéciale des gants. Nous les achetons en grande quantité des fabricants eux-mêmes, et nous les payons comptant.

Nous les marquons à un très petit profit, et nous en vendons vingt paires contre les autres marchands une. Conséquemment nous sommes plus que satisfaits.

DUPUIS & NOLIN

FAITES FAIRE VOS
PHOTOGRAPHIES
—EN—
COSTUMES :-: D'HIVER

Scènes appropriées. Tout de première classe
AU STUDIO DE
PITTAWAY & JARVIS
117 RUE SPARKS
Téléphone 361

REMEDE DE PINUS
Pour les Hémorroïdes

L'ONGUENT PINUS

Pour les hémorroïdes internes ou externes. La guérison ne manque jamais de se produire après quelques applications.

SUPPOSITOIRE PINUS—Pour hémorroïdes avec écoulement interne de sang. Remède le et prévent f sûrs.

Un des principaux ingrédients de ce remède est la gomme pure du Pin blanc du nord.

Mis en boites séparées.

EN VENTE CHEZ LES PHARMACIENS

—PREPARE PAR—
Pinus Medical Co.,
Ottawa, Ontario.

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire
Reparer vos Balances
—ou—
INSPECTER vos POIDS
Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.
Chèques et Billets en cuivre et en acier.
Presses à Sceaux et Mémorials.
Outillage pour Religieux, Rouleaux, etc.
Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS
GRAVEURS EN GENERAL
—No. 175 RUE SPARKS—

Avis aux Amateurs de Sport

Nous avons actuellement un assortiment complet d'armes à feu, appareils de pêche, articles de sport, etc., etc.

Envoyez votre adresse, nous vous enverrons notre catalogue illustré et nos listes de prix.

J. D. HUNTON & CIE
334 Rue Welligton 334

N. B.—Peintures de toutes couleurs, prêtes à poser.

E. A. LEPROHON
ARCHITECTE
BUREAU: VICTORIA CHAMBERS
2ème étage, chambre No 9.
Résidence, 204 rue Daly, Ottawa.

Hotel - Riendeau
Tenu sur le plan Européen et Américain.
64 RUE ST GABRIEL, MONTREAL

Cet hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémisses de la saison, préparée par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.

On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares du choix. JOSEPH REINDEAU, Propriétaire.

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,
(Successeur de L. A. Olivier)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.
ARGENT A PRETER

BELCOURT & MACCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc.
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, Etc
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

Walker, McLean & Blanchet.
AVOCATS
Avoués, Solliciteurs, Agents Parlementaires, Notaires, etc, etc.
No. 34½ Rue Elgin, Ottawa
(EN FACE DU RUSSELL)
W. H. Walker. D. L. McLean. C. A. Blanchet.

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC,
Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa

TAYLOR McVETTY
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
—BUREAU:—
Scottish Ontario Chambers, Ottawa.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY.

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
vis-à-vis l'Hôtel Russell.

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de remboursement au bout de 5 ans.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DEPARTEMENTS.
Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE
ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL
Rien d'égal même à Ottawa
Le Dr B. S. Stockhouse, dentiste, diplomé du collège de Howard, Boston, licencié pour la Province de Québec, vient d'ouvrir d'élégants ateliers de dentiste sur la rue Principale, à Hull, en face du bureau de Poste, où il se tiendra continuellement.

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau: 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau: de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets fins Star Yatisi et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la Boulanger.e Union. D. LEE, propriétaire.
216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc., Etc.
No. 34½ RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell).

NOUVELLE INVENTION
Pas de Mal de Dos
Facile à Manier
7 cordes et ¾ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez, pour avoir le Catalogue illustré, envoyé GRATIS à tous.
Address FOLDING SAWING MACHINE CO., 208 to 214 S. Canal St., Chicago, Ill.